

Juillet 2024

N°54



LE BELIER DES SEXEYFORGEOIS

Directeur de publication : Patrick POTTS

Rédacteurs : Daniel BORACE, Florence COX, Hélène DUMOND, Béatrice GEORGE, Amélie KOENIG, Daniel KOENIG, Karine LERVAT, Ghislain PAYMAL, Patrick POTTS, Jean-Jacques ZILLIOX.

Photo de couverture : Terrain de jeux rénové.

Site Internet de la commune : <http://sexeyauforges.fr>

Page Facebook de la commune :

<https://www.facebook.com/Commune-de-Sexey-aux-Forges-538353639674445/>



mairie@sexeyauforges.fr

SOMMAIRE

Le mot du Maire	5
Principales délibérations du Conseil Municipal	7-12
Principales délibérations du SIS Maron-Sexey	13-14
Infos mairie	15-16
Flash infos : votre agence postale	17
Infos Communauté de Communes Moselle et Madon	18-19
L'E3M pose ses bagages à Sexey.....	20
Foyer rural	21-23
Les Ecoles	24-25
Le Bélier Meulson	26
Quoi de neuf dans la cabine à livres	27
Sexey de A à Z	28-36
Coin Nature	37-38
Coin jeux et remue-méninges	39-42
Recettes	43



LE MOT DU MAIRE

Chères Sexeyforgeoises, chers Sexeyforgeois,

Après un printemps pluvieux, nous voyons enfin l'été poindre le bout de son nez à la veille de cette magnifique saison synonyme de vacances.

L'année scolaire se termine par des spectacles, des kermesses et des olympiades qui ont ravi nos petits écoliers. Merci à l'équipe enseignante pour son investissement.

Les élections Européennes et législatives sont derrière nous et je tiens à remercier toutes les personnes ayant rendu possible l'organisation de celles-ci.

La vie paisible de notre commune avance malgré quelques incivilités irritantes (dépôts d'ordures, bruits excessifs). Un mot toutefois sur les réseaux sociaux libres d'accès pour chacun d'entre nous.

Dans l'ère numérique actuelle, les réseaux sociaux ont radicalement transformé la façon dont nous interagissons et partageons des informations.

Bien qu'ils soient synonymes d'évolutions technologiques en matière de connectivité et d'expression individuelle, leur utilisation comporte aussi des aspects sombres qui nécessitent une attention particulière. Certains choisissent de s'en servir pour exposer leur vie privée, sans la moindre retenue.

En permettant aux utilisateurs de rester anonymes ou semi-anonymes, ces outils numériques ont créé un terrain fertile pour les comportements abusifs et les attaques personnelles.

Pire encore, de nos jours, nous sommes confrontés à une épidémie d'informations erronées avec des plateformes qui se transforment bien souvent en arènes où les gens dénigrent certaines actions sans se soucier de leur véracité. D'autres vont même jusqu'à répandre de fausses nouvelles. Cependant, cette liberté d'expression doit être exercée avec prudence et respect envers autrui.

Il est essentiel de reconnaître que nos mots et nos actions digitales ont un impact réel sur ceux qui nous entourent, et de veiller à ce que nos interactions numériques reflètent les valeurs de courtoisie et de tolérance.

En utilisant les réseaux sociaux de manière réfléchie, respectueuse et éthique, nous pouvons créer un monde en ligne, où la vérité est valorisée et où le respect mutuel est la norme. Informons-nous correctement avant de partager ou de commenter.

Faisons preuve de retenue, de prudence et de discernement.

Passez d'excellentes vacances.

Votre maire

Patrick POTTS



PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2024

INSCRIPTION DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'état d'assiette 2024 les coupes de bois suivantes :

- Parcelles : 11, 29, 20, 21, 22 et 40.

Il précise que la destination des bois fera l'objet d'une décision ultérieure lorsque les volumes seront connus.

FETE FORAINE 2024

Afin de pérenniser la fête foraine, Monsieur Patrick POTTS, maire, propose que la commune, offre à tous les enfants du village, nés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2021, 4 places de manège à 2,00 €. Il précise que les forains se sont engagés à offrir le même nombre de tickets à chaque enfant. Il propose également de fixer la date de la fête foraine du 15 au 17 juin 2024.

Le conseil municipal fixe la date de la fête foraine du 15 au 17 juin 2024 et accepte d'offrir 4 places de manège à 2,00 € l'unité aux enfants de Sexey-aux-Forges.

Séance du 5 avril 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2023 puis quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal accepte le compte administratif 2023 de la commune selon le détail suivant :

⇒ Section d'investissement :

Dépenses	prévues	616 099,11
	réalisées	467 627,16
	reste à réaliser	5 000,00
Recettes	prévues	616 099,11
	réalisées	436 068,67
	reste à réaliser	69 973,00

⇒ Section de Fonctionnement :

Dépenses	prévues	820 546,94
	réalisées	418 734,42
	reste à réaliser	0,00

Recettes	prévues	820 546,94
	réalisées	860 204,34
	reste à réaliser	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		-31 558,49
Fonctionnement		441 469,92
Résultat global		409 911,43

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET DE LA COMMUNE
--

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ **Section de fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement	30 831,63
Excédent antérieur reporté	410 638,29
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	441 469,92

⇒ **Section d'investissement :**

Déficit d'investissement	31 558,49
Reste à réaliser (excédent)	64 973,00
Soit un excédent de financement de	33 414,51

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	441 469,92
Affectation complémentaire en réserve (1068)	00,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	441 469,92
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	31 558,49

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant l'état des finances de la commune monsieur le Maire propose de baisser les taux des impôts locaux de 0,85 point (-2,85%) par rapport aux taux de 2023.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,02 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,50 %

SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'allouer pour l'exercice 2024 les subventions suivantes :

Association du Bélier Meulson	11 500,00 €
Foyer Rural	600,00 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	100,00 €
Les Restos du Cœur	100,00 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

Le conseil municipal accepte le budget primitif de la commune présenté par Monsieur Le Maire au titre de l'année 2024 et se décomposant comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement :**

Recettes	857 766,39
Dépenses	857 766,39

⇒ **Section d'investissement :**

Recettes	253 759,90
Dépenses	253 759,90

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : AVIS SUR LES PRINCIPES FONDATEURS
--

RAPPORT :

Engagée depuis 2017, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal a plus fait l'objet de nombreuses séances de travail pour rédiger les pièces une à une, en respectant la charte de gouvernance convenue avec les communes et les mesures de concertation avec les habitants retenues au démarrage de la procédure tout en associant les partenaires publics aux étapes majeures de la procédure.

Au cours de ces dernières années, la préparation du PLUI a nécessité des adaptations régulières. Des pièces du PLUI ont dû faire l'objet de réécriture comme le PADD voté une 2ème fois en 2023 pour respecter les objectifs démographiques retenus au niveau du SCOT en cours de révision ou encore le zonage travaillé avant l'été 2021 et revu à l'automne 2021 pour respecter la loi climat et résilience fixant une obligation de diminution de 50% de la consommation foncière par rapport à la période 2011-2021.

Sur ces nouvelles bases, l'élaboration du PLUI a pu se poursuivre avec la rédaction du règlement écrit et des orientations d'aménagement de programmation sectorielles sur tout nouveau secteur d'urbanisation.

Fin 2023, le comité de pilotage a validé un projet stabilisé, soumis à l'avis des partenaires publics et mis à disposition de toutes les communes.

Au vu des remarques émises par les partenaires publics le 14 mars 2024, les trames directrices du projet sont confirmées et le dossier devra être étoffé essentiellement de justifications sur les choix retenus dans chaque pièce du PLUI.

Sur la base de la synthèse présentée devant les élus municipaux le 19 mars dernier, il est proposé à chaque commune de délibérer sur les principes fondateurs du projet de PLUI :

1. un objectif démographique fixé à 0,05% par an jusque 2030 puis à 0,1% jusque 2040 afin d'être compatible avec le projet du SCOT sud meurthe-et-mosellan en cours de révision,
2. un objectif de production de 113 logements par an d'ici 2030 puis de 143 logements entre 2031 et 2040
3. une consommation foncière maîtrisée prenant en compte la densification des zones déjà urbanisées, la capacité d'aménager dans les interstices de l'enveloppe urbaine, la mobilisation des locaux vacants et des friches avant toute nouvelle ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
4. La consommation foncière dans le PLUI sera limitée à 40,5 ha entre 2021 et 2030 et les zones futures d'urbanisation seront échelonnées sur cette période.
5. la déclinaison des objectifs selon l'armature territoriale qui répartit les 19 communes en 4 catégories : communes périurbaines, bourgs de proximité, communes sous forte influence d'un pôle urbain et communes rurales. De cette structuration, en découlent principalement une répartition des objectifs démographiques et de logements, des taux de densité, des typologies de logement et le déploiement d'équipements et de services.

Ces principes sont retranscrits à travers les pièces du PLUI :

- un rapport de présentation étoffé des justifications permettant de motiver le projet urbain de la CCMM et d'explicitier les dispositions retenues dans chaque pièce
- le PADD et ses 5 orientations
- des OAP thématiques permettant de transposer spatialement plusieurs axes du PADD ou de les détailler
- la déclinaison du règlement graphique en multiples sous-zonages permettant une adaptation aux communes et un ajustement du règlement écrit aux engagements fixés dans le PADD
- Des OAP sectorielles composées de principes d'aménagement rédigés et d'un schéma d'intention

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ces principes fondateurs du PLUI.

Après présentation par l'adjoint à l'urbanisme, le conseil municipal émet un avis favorable sur les principes fondateurs du PLUI.

AGENCE POSTALE COMMUNALE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Vu la convention de partenariat avec la poste signée le 21/10/2005 concernant la gestion de l'agence postale,

Considérant qu'il convient de renouveler cette convention,

Le conseil municipal décide de renouveler cette convention pour une durée de 9 ans. Il indique que le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire est de 14h30 et retient la possibilité pour l'agence postale de proposer des services complémentaires aux usagers.

Séance du 22 Juin 2024

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION ECLAIRAGE PUBLIC AVEC OPTION D'ACHAT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les contrats d'entretien de l'éclairage public liant la commune aux sociétés Rent Light et Stéphane Pariset arrivent à leur terme au 30 octobre 2024. Il est donc nécessaire de les renouveler.

La société Rent Light d'ALLAIN propose de gérer la totalité des 136 points lumineux de la commune. Elle prendra à sa charge l'installation des candélabres non équipés en LED, l'entretien et le dépannage dans le cadre d'un contrat de location avec option d'achat d'une durée de 7 années. Ainsi la collectivité dispose en permanence d'un parc d'éclairage public en fonctionnement optimum avec un coût linéaire et maîtrisé par avance sur une durée déterminée choisie.

Le loyer mensuel est fixé à 720,00 € HT soit 864,00 € TTC pendant toute la durée du contrat soit 8 640,00 € HT à l'année (10 368,00 € TTC). A l'issue du contrat, l'option d'achat peut être levée en contrepartie du versement d'une somme de 986,00 € HT soit 1 183,20 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recourir aux services de la Société Rent Light d'Allain dans le cadre d'un contrat de location éclairage public avec option d'achat d'une durée de 7 années pour un coût annuel de 8 640,00 € HT et de 60 480,00 € HT pour la durée totale du contrat, autorise Monsieur le maire à signer le contrat correspondant sur les bases précitées avec la Société Rent Light et précise que le contrat débutera au 1er novembre 2024.

PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR LA PARCELLE AD 69

La société ENEVOS, mandatée par monsieur Benoît COTEL, agriculteur demeurant à Maizières et propriétaire de la parcelle AD 69 située à l'entrée du village en venant de Pont-St-Vincent, a fait parvenir en mairie un projet d'installation de panneaux agrivoltaïques sur la totalité de ladite parcelle.

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal sur ce projet et celui-ci, à l'unanimité s'oppose à l'installation d'un ensemble de cette ampleur à l'entrée du village.

CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION DE LA VELOURUTE V52 SUR LA COMMUNE DE SEXEY-AUX-FORGES

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est engagé dans la constitution d'un réseau structurant de véloroutes. Il a pour objectif de finaliser le réseau d'itinérance d'ici 2030, avec la V50 (Voie Bleue), la V56 (route des lacs) et la V52 (Paris Strasbourg). Le CD54 s'inscrit ainsi dans

les objectifs sur schéma national des véloroutes voies vertes (SNVVV) de constitution d'un réseau de grands itinéraires cyclables nationaux afin de développer et promouvoir la mobilité quotidienne et la pratique touristique du vélo.

Il prévoit ainsi la réalisation de la portion ouest de la véloroute V52 en 2024, au bénéfice des communes et intercommunalités, sur les berges du canal de la Marne au Rhin et de la Moselle, entre Sexey-aux-Forges et Lay-Saint-Rémy.

Cette véloroute étant située sur le domaine public fluvial de Voies Navigables de France, une convention de mise en superposition d'affectation doit être mise en œuvre entre VNF (propriétaire de l'emprise), le CD54 (aménageur de la véloroute), la commune de Sexey-aux-Forges traversée, et la CCMM (gestionnaire).

En qualité de gestionnaire, la CCMM gèrera et entretiendra le périmètre supportant la superposition d'affectation dont les détails sont présentés dans la convention.

Les principaux éléments de la convention sont :

- Durée : indéterminée
- Redevance : convention accordée à titre gratuit
- Titulaire du pouvoir de police : commune de Sexey-aux-Forges
- Charges financières pour la CCMM : signalisation réglementaire, informative et touristique, entretien (fauchage, débroussaillage, entretien et gestion du patrimoine arboré)
- Linéaire de V52 sur le territoire de la CCMM : 6km

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial au titre de la véloroute V52 et d'autoriser le maire à signer la convention

PROCEDURE POUR LE LANCEMENT DE L'OPERATION « RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX »

Suite à la loi 3DS du 21 février 2022 qui vise à donner plus de marges de manœuvre aux élus locaux et à adapter l'action publique aux spécificités des territoires, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune et autorise le maire à désigner un commissaire enquêteur et à lancer l'enquête publique.

DESTINATION DES BOIS DES PARCELLES 11 ET 29

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** comme suit la destination des produits issus de la parcelle 11 inscrite à l'état d'assiette 2024 :
 - vente en bloc et sur pied
- **Fixe** comme suit la destination des produits issus de la parcelle 29 inscrite à l'état d'assiette 2024 :
 - Partage en nature des petits bois entre les affouagistes sur la saison 2024/2025
- **Désigne** comme garants d'affouages : Gilles JOLY, Daniel KOENIG, Ghislain PAYMAL et fixe le délai d'exploitation au 30/09/2025.

TARIFS 2025 DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'appliquer à compter du 01/01/2025, les tarifs de location suivants pour la salle polyvalente :

GRANDE SALLE

Période ÉTÉ : du 1er mai au 30 septembre

Période HIVER : du 1er octobre au 30 avril

- ◇ Nettoyage, rangement et balayage sont à la charge de l'utilisateur, lavage des sols à la charge de la commune
- ◇ Etat de mise à disposition de la grande salle : vide
- ◇ Remise des clefs le vendredi à 14h30
- ◇ Reprise des clefs le lundi à 14h30
- ◇ Capacité d'accueil 150 personnes maximum

	HABITANTS		EXTÉRIEURS	
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER
Réunion à but non lucratif	Gratuit	Gratuit	142 €	171 €
Soirée à entrées payantes (hors bals) réservées aux associations	368 €	454 €	503 €	592 €

	HABITANTS		EXTÉRIEURS	
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER
Repas familial (salle + cuisine + vaisselle) 150 personnes maxi - de 40 personnes	328 €	413 €	454 €	553 €
40 à 79 personnes	371 €	461 €	499 €	595 €
80 à 110 personnes	416 €	505 €	549 €	646 €
+ 110 personnes	460 €	558 €	592 €	697 €



PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU SIS MARON-SEXEY

Séance du 19 mars 2024

Compte Administratif 2023

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président présente le compte administratif pour l'année 2023 puis quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le compte administratif 2023 et arrête ainsi les comptes :

⇒ Investissement

Dépenses	Prévues :	8 880,65
	Réalisées :	8 679,27
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	8 880,65
	Réalisées :	4 509,25
	Reste à réaliser :	0,00

⇒ Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	150 677,51
	Réalisées :	128 168,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	150 677,51
	Réalisées :	151 003,34
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 4 170,02
Fonctionnement	22 835,11
Résultat global	18 665,09

Affectation des résultats 2023

Le comité syndical, réuni sous la présidence de monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ Section de fonctionnement :	
excédent de fonctionnement de	7 176,57
Excédent reporté de	15 658,54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	22 835,11
⇒ Section d'investissement :	
Déficit d'investissement de	4 170,02
Reste à réaliser de	0,00
Soit un besoin de financement de	4 170,02

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	22 835,11
Affectation complémentaire en réserve (1068)	4 170,02
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	18 665,09
⇒ Section d'investissement :	
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	4 170,02

Budget Primitif 2024

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte le budget primitif du SIS Maron/Sexey présenté par monsieur le président au titre de 2024 et se décomposant comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :	
Recettes	156 925,23
Dépenses	156 925,23
⇒ Section d'investissement :	
Recettes	5 470,02
Dépenses	5 470,02

Subventions 2024

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 6 €/enfant au titre de la coopérative scolaire pour l'année 2024.



INFOS MAIRIE... INFOS MAIRIE...

Stationnement

C'est une situation courante.

Par commodité, les automobilistes sont souvent tentés de se garer au plus près de leur habitation, soit en se réservant la place de stationnement devant chez eux, soit en bravant les interdictions de stationner.

Vous ne pouvez pas vous approprier une place de stationnement.

Au nom du domaine public et de son appropriation, une place de stationnement appartient à tout le monde et peut être utilisée par tous, même si elle est juste en bas de chez vous.

Même en cas de stationnement interdit, beaucoup de riverains pensent avoir le droit de stationner leur véhicule, sous prétexte d'habiter en face.

Il est d'ailleurs rappelé que si certains se permettent d'afficher devant leur domicile, un panneau indiquant « stationnement interdit » accompagné d'une plaque d'immatriculation correspondant au numéro de la voiture du propriétaire ou du locataire, cela n'a absolument aucune valeur.

Vous pouvez vous-même être verbalisé.

Vous devez respecter les règles de stationnement en vigueur.

Si le stationnement est autorisé, il l'est pour tous !

Si le stationnement est interdit, il l'est pour tous également !

Rappel des horaires de jardinage et de bricolage.

Du lundi au vendredi 8h00 à 20h00.

Samedi 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00.

Dimanche et jour fériés 10h00 à 12h00.

Arrêté préfectoral du 26 décembre 1996.

Feu d'artifice 13 juillet 2024

Rendez-vous à l'étang de SEXEY-AUX-FORGES

(Etang de la Bécasse fauchée) à 22h 45.

Pour les enfants, rendez-vous à 21h 30 à la salle paroissiale pour la distribution des lampions.

Réduire les nuisances des déchets cet été ?

- Je composte mes déchets
- Je nettoie et désinfecte ma poubelle
- Je ferme mon sac à double nœud
- Je demande un accès aux conteneurs enterrés dans une ville voisine de la CCMM.

Cette solution d'accès aux conteneurs enterrés vous est proposée du 17 juin au 22 septembre.

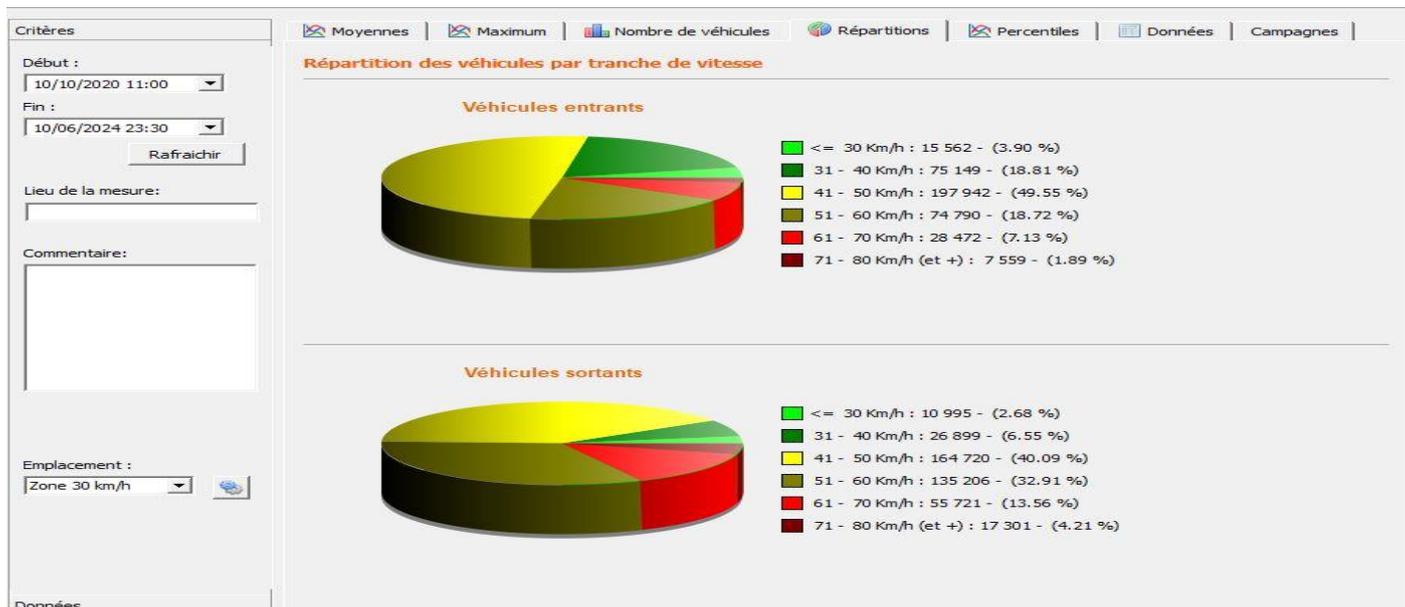
Ces conteneurs sont accessibles avec la même carte que pour l'accès à la déchetterie (accès configuré à distance sur simple demande auprès du service déchets ménagers :

03 54 95 62 41

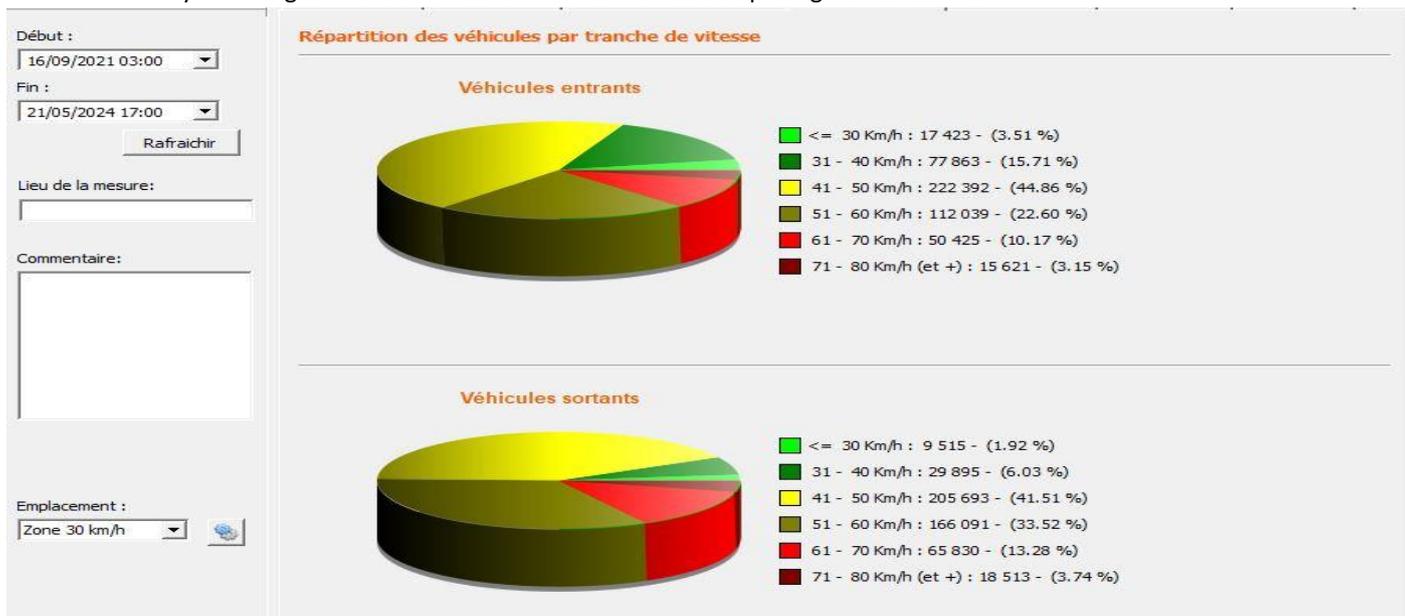
secretariat@covalom.fr

Radars pédagogiques : Analyse des vitesses au lieu-dit « bois du four »

Sens : Pont St Vincent – Sexey-aux-Forges Concerne 400 000 passages de véhicules



Sens : Sexey-aux-Forges - Pont St Vincent Concerne 495 000 passages de véhicules



L'analyse :

Sens Pont St Vincent-Sexey à l'entrée 72% circulent à moins de 50 km/h, à moins de 60 km/h c'est presque 90%.

Sens Sexey-Pont St Vincent à l'entrée 64% circulent à moins de 50 km/h, à moins de 60 km/h c'est 87%

Sens Pont St Vincent-Sexey à la sortie 50% circulent à moins de 50 km/h, à moins de 60 km/h c'est 82%

Sens Sexey-Pont St Vincent à la sortie 50% circulent à moins de 50 km/h, à moins de 60 km/h c'est 83%

Si bien évidemment on constate des vitesses supérieures à la limite, les relevés réalisés sur plusieurs années et concernant entre 400 000 et 500 000 véhicules mettent en évidence que la plus grande partie des automobilistes respectent ou dépassent de très peu (moins de 10 km/h) les vitesses autorisées. Moins de 15% dépassent de 10 à 20km/h les limites (soit entre 60 et 70 km/h) surtout au moment des sorties de zones, vraisemblablement des accélérations quelque peu précoces.

Bien sûr, quelques excès de vitesse au-delà de 20km/h voire de plus de 50 km/h sont enregistrés mais restent des cas isolés, moins de 0,8%. Les excès de plus de 50 km/h sont vraisemblablement à attribuer à des motocyclistes. La marge de manœuvre est donc très restreinte, et si hélas il reste sur nos routes des énergumènes sans aucun sens civique, il est très compliqué d'imaginer des contrôles radar sur de longues périodes.



FLASH INFOS... VOTRE AGENCE POSTALE

Vous avez un compte à la Banque Postale ?

Sachez qu'il vous est possible de retirer ou de déposer la somme de 500 € par semaine pour un compte joint ou individuel et pour un compte épargne.

Nous vous rappelons qu'il vous est possible d'ouvrir un prêt immobilier auprès de la Banque Postale. Un conseiller est à votre disposition au **03 83 47 81 86**.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le prix du timbre est passé à 1,29 €.

NOUS VOUS RAPPELONS LES SERVICES DE VOTRE AGENCE :

- ❖ Retrait et envoi de lettres recommandées,
- ❖ Remise et envoi de colis,
- ❖ Envoi de plis simples, en sachant que les lettres partent le jour même (sauf mardi et jeudi : départ le lendemain),
- ❖ Vente de timbres, colissimo (France et Étranger), enveloppes « Prêt à poster » et lettres suivies,
- ❖ Retrait d'espèces et versements,
- ❖ Versement de chèques sur un compte épargne ou courant,
- ❖ Achat de carte téléphonique.

Disponible également à l'agence :

- ❖ Vente des cartes du Foyer Rural
- ❖ Dépôt des règlements pour le journal **l'EST RÉPUBLICAIN**
- ❖ Sacs jaunes de tri



INFOS : CCMM

ANIMATION JEUNESSE

LE PROGRAMME DES VACANCES

À partir du lundi 08 juillet jusqu'au vendredi 30 août, les anims ados vous proposent de nombreuses activités : total jump à Lauterbourg, explore Games, bivouac dans les Vosges, accrobranche, aquafly, veillée Among Us, walygator en contrepartie de chantiers.

Programme complet sur les liens suivants :

<https://www.cc-mosellemadon.fr/fr/animation-et-prevention-jeunesse.html>

<https://www.cc-mosellemadon.fr/Userfiles/File/ccmadon/jeunesse/prog-été-2024.pdf>

POUR CONTACTER VOS ANIMS ADOS : jeunesse@cc-mosellemadon.fr

Elodie au [06.14.10.40.17](tel:06.14.10.40.17)

Mathieu au [06.16.80.63.22](tel:06.16.80.63.22)

Pauline au [06.16.84.76.95](tel:06.16.84.76.95)

Quentin au [06.16.84.77.63](tel:06.16.84.77.63)

LA PERMANENCE DE LA MAISON DES ADOS

Eldorado, la Maison des Adolescents est un espace d'accueil, d'écoute, d'information, de consultation et de promotion de la santé, pour les jeunes de 11 à 25 ans, leurs proches et les professionnels. Vous pouvez venir seul.e ou avec des proches. Vous serez reçu.e par un professionnel, à votre écoute pour vous conseiller, vous orienter, vous accompagner dans vos difficultés et répondre à vos questions. Une permanence d'accueil est assurée par la Maison des Adolescents dans les locaux du CIAS Moselle et Madon, 2 place des Tricoteries à Chaligny les 2^{ème} mercredis de chaque mois de 14h à 17h avec ou sans rendez-vous.

- La Maison des Adolescents : [03 83 26 08 90](tel:03.83.26.08.90)

LE GUIDE DES PARENTS

Sur le territoire de la communauté de communes Moselle et Madon, un groupe de professionnels travaille ensemble pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des jeunes et de leurs parents.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des interlocuteurs locaux qui pourront répondre à vos questions ou vous accompagner dans différents domaines.

CALENDRIER DES MARCHES DE MOSELLE ET MADON

1er et 3^{ème} vendredi du mois de 16h à 20h - Marché Nocturne de 18h à 22h

Attention, les produits proposés sur les marchés sont frais et de saison, ce qui signifie qu'ils ne sont pas toujours tous disponibles.

- Maron
- Pierreville
- Pulligny
- Sexey-aux-Forges
- Viterne
- Chaligny
- Maizières
- Chavigny
- Vendredi 19 juillet - Place du Gal de Gaulle - Marché Nocturne
- Vendredi 16 août - Petite rue - Marché Nocturne
- Vendredi 6 septembre - Place du foyer culturel
- Vendredi 20 septembre - Salle polyvalente
- Vendredi 4 octobre - Rue de la Mairie
- Vendredi 18 octobre - Salle polyvalente
- Vendredi 15 novembre - Salle polyvalente
- Vendredi 6 décembre - Espace Chardin

AQUA'MM : les Rendez-vous de l'été

Dès le 8 juillet, venez profiter des vacances à l'AQUA'MM

30, rue Abbé Muths - 54230 NEUVES-MAISONS

➤ aquamm@cc-mosellemadon.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi :	10h	→	18h 30				
Mardi :	12h	→	18h 30				
Mercredi :	10h	→	18h 30				
Jeudi :	10h	→	18h 30				
Vendredi :	12h	→	18h 30				
Samedi :	9h	→	12h 30	13h	→	17h 30
Dimanche :	8h30	→	12h				



L'E3M pose ses bagages à Sexey

Traditionnellement, l'Ecole de Musique de Moselle et Madon, plus connue sous l'acronyme E3M, part en tournée au mois de juin et s'invite dans six à sept villages différents de la communauté de communes pour proposer ses concerts. Cette année encore, Sexey a fait partie des heureuses communes sélectionnées pour accueillir l'école.

Le lundi 10 juin en soirée, la pluie étant venue une fois de plus jouer les trouble-fêtes en ce printemps particulièrement humide, nombreux Sexeyforgeois et Sexeyforgeois se sont finalement retrouvés à l'intérieur de la salle polyvalente pour assister à l'événement musical initialement prévu en extérieur.

Le répertoire était d'un tout autre registre que ce qui avait été proposé l'an dernier à l'église de Sexey fraîchement ouverte. Les personnes présentes ont tout d'abord battu la mesure sur des musiques entraînantes et dansantes façon folklore irlandais avec flûtes, guitares sèches, claviers, violons et voix. Puis le rythme s'est endiablé avec des titres incontournables du pop rock français et international : Marcia Baila des Rita Mitzouko, Walking on the moon de Police ou encore Be my baby par les Girl power pour n'en citer que quelques-uns. Le concert s'est poursuivi sur des musiques de films jouées aux percussions et claviers et s'est achevé sur une série de musiques amplifiées très énergiques au son des batterie, guitares et basses électriques, claviers et voix.

Plus d'une heure et demie de musique de qualité interprétée par une quarantaine de musiciens plein d'entrain : la méthode d'apprentissage basée sur la pratique collective au sein d'ateliers regroupant différents instrumentistes et chanteurs a fait ici ses preuves de façon magistrale !

La municipalité remercie encore E3M pour sa très belle prestation et est prête à lui donner rendez-vous l'an prochain pour une de ses dates de concert.

Béatrice George



FOYER RURAL

- **LA DEUILLE 2024** : Compte-tenu d'une météo capricieuse rendant les parcours VTT et Marche particulièrement gras, la 32^{ème} édition de la Deuille, manifestation incontournable de notre village, a connu un bilan mitigé : 129 vététistes et 131 marcheurs malgré tout venus découvrir les nouveaux parcours proposés par l'équipe organisatrice.

3 parcours VTT de 18, 35 et 50 km étaient au programme avec notamment le passage près des deuilles du Chahalot et d'Ochey. A noter que seuls 12 courageux vététistes ont terminé le parcours des 50 km. Bravo à eux.

2 parcours de 10 et 14 km étaient proposés aux marcheurs. Malgré quelques chutes sans gravité et glissades bien maîtrisées, la journée s'est déroulée sans encombre.

Les différents parcours VTT et Marche étaient pour la première fois disponibles sous forme de fichiers .gpx (QRcodes sur les tables d'inscription).

Merci aux nombreux bénévoles volontaires, soit plus d'une cinquantaine (balisage/débalisage, conception des circuits, inscriptions, parking, ravitaillements, sécurité, communication, restauration...) œuvrant à la continuité de cette belle manifestation connue et reconnue localement et dans la région.



Le retour des 50 km...

- **MARCHE GOURMANDE DES CÔTES DE TOUL** :

Ce dimanche 2 juin, 56 personnes du Foyer rural se sont retrouvées à Lucey pour la 2^{ème} Marche Gourmande des Côtes de Toul. Nous étions le contingent le plus nombreux parmi les 313 participants.

C'est à partir de midi que le groupe, verre à pied autour du cou, a démarré le circuit de 10 km à travers les bois et vignobles entre Lucey et Bruley (et retour vers Bruley). 7 étapes gourmandes étaient au programme alliant cuisine généreuse et vins locaux : crémant des Côtes de Toul, vin blanc auxerrois, pinot noir... sans oublier le célèbre trou lorrain.

Ce fût également l'occasion de découvrir de magnifiques lieux comme la Maison Lorraine de Polyculture à Lucey ou l'ensemble architectural religieux de Bruley.

Bref, une très belle sortie. Vivement la prochaine marche gourmande !



Le groupe de Sexey

- **LES SEXEY'FOLIES** : cette 1^{ère} édition (nouveau format de la traditionnelle fête de la St Jean) organisée par la Team du Foyer Rural sur le court de tennis a enchanté le temps d'une soirée habitants du village et extérieurs venus également en nombre.

Invité d'honneur des Sexey'Folies, le groupe nancéien **EXEL'GROOVE BAND**, reprenant des tubes de pop-rock, reggae connus et moins connus, a animé pendant plus de 3 heures la première partie de soirée. Merci à eux pour leur belle participation.

La seconde partie de soirée étant assurée par Franck dans une ambiance festive et musicale non-stop jusque tard dans la nuit !

Merci également aux bénévoles qui se sont occupés de la buvette, de la restauration autour des barbecues et de la production des gaufres.



A venir.....

L'Assemblée générale du Foyer Rural aura lieu

Le samedi 31 août à 17 h à la Mairie....

Venez nombreux et n'hésitez pas à rejoindre l'équipe joyeuse de bénévoles qui s'engagent toute l'année pour animer le village.

Manifestations prévues sur le second semestre 2024 :

Samedi 7 septembre : Guinguette éphémère (sera tenue si 80 inscrits au minimum)

Week-end détente les 21 et 22 septembre au Domaine La Bolle à St Dié (48 inscrits)

Dimanche 13 octobre : 

Samedi 23 novembre : Beaujolais nouveau

Samedi 7 décembre : Saint-Nicolas suivi d'un spectacle pour les enfants

Entre septembre et novembre : Repas des bénévoles (lieu restant à confirmer)

Les activités récurrentes à savoir le yoga, la gymnastique (douce et tonique), le ping-pong, la marche des mardis et mercredis et l'anglais se poursuivent en 2024 aux jours et horaires habituels. Des cours de zumba seront aussi proposés à partir de septembre.

Nous vous rappelons que la carte du Foyer est obligatoire pour toutes ces activités – même gratuites ; ainsi que pour la location de matériel (tables et bancs). Les cartes individuelles (12€) ou familiales (40€) sont à retirer en mairie aux horaires d'ouverture.

Nous remercions tous les bénévoles qui nous aident à chaque manifestation et les personnes qui participent au succès de toutes ces animations.

Le Président du Foyer Rural
Laurent SAGOT



LES ÉCOLES

Journée KIDSTADIUM olympique pour tous les élèves

En cette année olympique, tous les élèves se sont rendus sur le stade de basket où des ateliers sportifs avaient été installés rappelant de nombreuses disciplines.

Les CP/CE1 y ont passé la matinée et les CE1//CE2/CM1/CM2 l'après-midi.



Chaque classe a pu apprécier chacun des ateliers, découvrant ainsi le saut à la perche, le saut en longueur, le lancer de javelot, la course et autres jeux sportifs.

Après leurs efforts, ils ont tous été récompensés par une médaille décorée de la flamme olympique.



Bravo, les petits champions !

La semaine du goût

Avant les vacances, nous avons pu tester nos sens et notamment le goût. Nous avons dégusté et découvert certains aliments en lien avec les différentes saveurs (salé, sucré, amer ou encore acide).



Certains d'entre nous avaient apporté de quoi déguster, comme Ambre, Jade et Faustine qui nous ont fait découvrir le gâteau à la carotte. Nous avons adoré !



Ethan et Mathis nous ont fait déguster un fruit: le kaki aussi appelé plaquemine du Japon, une belle découverte !



Pour découvrir des saveurs, nous avons goûté certains aliments à l'aveugle, comme du miel, du chocolat noir et au lait, ou encore différents jus (à la tomate, à l'orange, à la pomme, au raisin ou encore à la carotte).



Pendant les récréations, nous nous avons savouré des cookies, du gâteau au chocolat, à la framboise, ou encore des meringues.



Lors de notre dernière journée, nous avons fêté Halloween et pour rester dans le thème, nous avons savouré des insectes ! Nous avons tellement aimé que nous avons même demandé à la maîtresse pour en reprendre.

Un grand merci à tous les parents pour leur participation et leur temps.

LA CLASSE DES CP/CE1



LE BÉLIER MEULSON



Les Activités Dynamiques du Bélier Meulson

Retour sur la Kermesse... et les Projets de l'Été...

Le 25 mai dernier, notre kermesse annuelle a fait vibrer les adhérents.

Malgré une belle frayeur avec l'arrivée imprévue de la pluie en début d'après-midi, le soleil a rapidement repris ses droits, permettant aux enfants de s'amuser pleinement.



Entre château gonflable, maquillage, photos souvenirs, chamboule-tout, tir à l'arc, tyrolienne et pêche aux canards, les petits ont été ravis de repartir avec de jolis lots. Les traditionnelles courses en sac et concours de Flamby ont également été des moments forts de la journée. Les familles ont pu profiter de la buvette et tenter leur chance aux tombolas, dans une ambiance festive et conviviale.

Mais l'été ne fait que commencer pour l'association du Bélier Meulson ! Nous proposons trois semaines de centre aéré du 8 au 26 juillet. Les enfants auront l'occasion de se reconnecter avec la nature, de participer à de grands jeux, de pratiquer divers sports, de s'adonner à des loisirs créatifs et de partir en sorties dans des parcs de loisirs.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre équipe d'animation.

Et comme toujours, nos camps Kids et Ado au bord du magnifique lac de Pierre-Percée se dérouleront du 8 au 19 juillet (camps déjà complets).

Rejoignez-nous pour un été rempli de joie, d'aventures et de découvertes !

Justine LIEGEOIS – Présidente



Quoi de neuf dans la cabine à livres ?

Nouvelle sélection des pépites que l'on peut retrouver dans la cabine à livres du village (située place de la République). Belles découvertes et bonne lecture !

Le tout petit fermier

Jean LEROY, Mathieu MAUDET (2009) *Enfant dès 6 mois*

Mais où se cache donc le fermier ?
Derrière la vache, il n'y a pas de fermier, il y a la chèvre.
Derrière la chèvre, il y a le cochon.
Derrière le coq, il y a une poule ! Mais où est-il ?



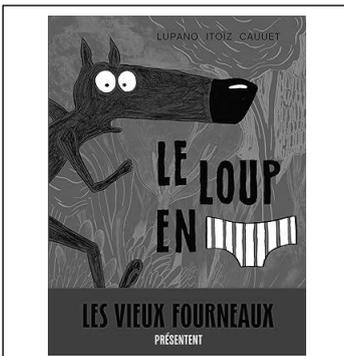
Un livre routine qui amusera les plus jeunes autour des animaux de la ferme et de leurs cris.

Le loup en slip

LUPANO, IPOÏZ, CAUET (2016) *Enfant dès 7 ans - Ados*

Le loup terrorise la forêt et ses habitants qui vivent continuellement dans la peur de se faire croquer les fesses. Jusqu'au jour où le loup descend dans la forêt... Méconnaissable...

Au programme humour et second degré pour le plus grand plaisir des enfants et des plus grands.

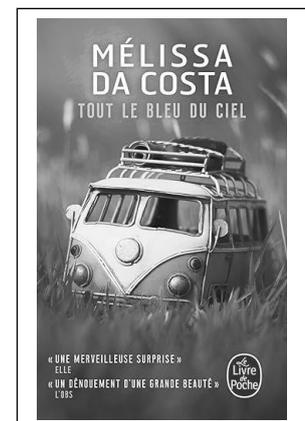


Tout le bleu du ciel

Mélissa DA COSTA *Adulte*

Emile, 26 ans, condamné à une espérance de vie de 2 ans par un Alzheimer précoce, souhaite prendre le large pour un ultime voyage. Il décide de fuir l'hôpital, la compassion de sa famille et de ses amis. Il part avec Joanne, rencontrée via une petite annonce, pour un voyage stupéfiant de beauté.

Un périple qui mêle découverte de soi, joie, peur et amitié à travers deux personnages touchants d'humanité. A découvrir...



Pour rappel, seuls les livres sont à « emprunter », mais pas les caisses qui les contiennent !

Amélie KOENIG



M... comme Moselle... (la rivière)

La limite du territoire communal avec les communes voisines de Chaligny, Maron, Villey-le-Sec, Pierre-la-Treiche se trouve au milieu du lit de la Moselle. La rivière laisse le village sur sa rive gauche, poursuivant son cours, long de 594km, depuis sa source dans le massif des Vosges au col de Bussang jusqu'à son confluent avec le Rhin à Coblenche en Allemagne. Autrefois, la Moselle rejoignait la Meuse à hauteur de Pagny-sur-Meuse. La « capture » de la Moselle a lieu au début de l'ère quaternaire. À hauteur de Toul, la Moselle oblique vers le nord-est et rejoint la Meurthe en aval de Frouard. Son parcours tortueux, entre Neuves-Maisons et Liverdun, est souvent connu sous le nom de *boucles de la Moselle*.

A hauteur de la commune elle suit son cours, au rythme de ses crues saisonnières, fréquentée par une faune diverse. Elle héberge de nombreux oiseaux, sédentaires ou migrateurs : petits passereaux, martins pêcheurs, canards, cygnes, cormorans, mouettes, hérons, aigrettes... des mammifères aquatiques : rats, ragondins, rats musqués, castors... sans compter les nombreuses espèces de poissons : ablettes, goujons, perches, carpes, brochets, sandres, brèmes et depuis quelques années silures de taille impressionnante.

La Moselle et sa vallée : une composante majeure de l'identité de notre village.



La Moselle a nécessité d'importants travaux d'enrochement de ses berges en fin de l'année 2010.

M... comme Mairie...

Le bâtiment de l'actuelle mairie date de 1848. En témoignent les devis de l'époque.

1847 - Construction de la Mairie école construite par Mr François Antoine entrepreneur en bâtiment à Nancy

Commune de Sexey-Aux-Forges

Devis estimatif de la construction de la Maison commune et d'école

Par Mr Viriot architecte à Toul.

Vu le devis descriptif, le détail estimatif et les plans des travaux à exécuter pour la construction d'une maison municipale et d'école dans la commune de Sexey-Aux-Forges représente une évaluation de dépense de 17.300. Francs 93 centimes vu la délibération par laquelle le conseil municipal a opté le projet mis en adjudication en la forme ordinaire, des travaux qui s'y rapportent, vu le rapport de l'architecte du département, vu la situation financière de la commune considérant que

*la dépense des travaux est évalués a.....17.300,93 frs
à qui il convient d'ajouter les honoraires de l'architecte 877,00 frs
ainsi que le prix d'acquisition du terrain ces jours – ci, 750,00 frs
Ce qui donne un total..... 18.927,93 frs*

Que pour faire face à la dépense la commune possède en caisse 7.200 francs

Qu'elle est en sursoit pour obtenir l'autorisation d'étendre

une coupe des quarts en réserve estimée à 5.000 frs

qu'elle est disposée à vendre la maison d'école actuelle valeur d'environ..... 3.000 frs

En sorte pourra réaliser une somme de..... 15.200 frs

d'où restera un déficit de..... 3.727frs

Considérant que pour combler ce déficit la commune espère obtenir un secours, que dans quelques années il sera possible de bénéficier d'une seconde coupe de quarts en réserve.

Considérant que sauf quelques imperfections signalées dans le rapport de l'architecte du département le projet est bien établi et que les rectifications indiquées pourront suivant l'exécution estimer qu'il y a bien d'autoriser la mise en adjudication dans les conditions ci-dessus énoncées, à charge que le présent procès-verbal obtienne l'approbation de Mr le préfet.

à Toul le 24 juillet 1847

VIRIOT - Architecte

§§§

La construction de la Mairie Ecole a été terminée en 1848 sous l'administration de Mr Charles Guyon De St Victor Maire de Sexey –Aux – Forges, elle a été construite sur un terrain acheté à Mr Joseph Thouvenin

La construction comprenant

1° Rez- de -chaussée : une salle de classe garçons

2° Idem : logement de l'instituteur

3° Garage : pompe incendie et ses accessoires

4° Etage : salle de Mairie

5° Idem : cabinet d'archives

Mairie-école, elle hébergeait donc, d'une part le conseil municipal dans sa salle des délibérations et le secrétariat de mairie, et d'autre part, les élèves dans leur classe et l'instituteur dans son logement.

La construction de l'actuelle école libéra la totalité du bâtiment pour les seules activités municipales.

En 1989, suite à sa fermeture pour désordres causés par un glissement de terrain, son aménagement intérieur a été modifié et actualisé.



M... comme Maire...

Monsieur Désiré THOUVENIN a relevé dans ses recherches sur le village, la liste des maires (ou échevins, selon l'époque) de la commune, de 1550 à 2024.

La voici, telle qu'il nous l'a transmise.

1550

Jehan	FOURNIER	1555-1580
Mansuy	FOURNIER	1581-1610
Jean	BAUDOUIN	1611-1640
Mangin	FOURNIER	1641-1690
François	GAVILLOT	1691-1710
Cuny	LOUVIOT	1711-1740
Jacques	DUVAL	1700-1720
Jean	FOURNIER	1703-1710
François	CONTAUX	1710-1730
Jacques	THENOT	1720-1729
Pierre	GILLE	1710-1730

1750

Claude	LOUVIOT	1750-1775	Maire nommé par les échevins
Etienne	LACROIX	1793-1793	Officier public membre de la Convention
1800			
Joseph	TROTOT	1800-1806	Premier maire élu
Dominique	HENRIET	1807-1813	
Nicolas	LACROIX	1814-1815	
Nicolas	COLLOT	1816-1822	
François	COLLIN	1823-1829	
Jean-Nicolas	LOUVIOT	1824-1830	
François	DUPREY	1830-1847	
Charles	GUYON de St VICTOR	1848-1849	
1850			
François	DUPREY	1849-1857	
Jean-Baptiste	MESSIN	1865-1870	1878-1882
Dominique	ROTIN	1874-1875	
François	TANGUIER	1875-1884	
Antoine	SIDO	1884-1890	
Auguste	LOQUIER	1891-1900	
1900			
Auguste	CAYE	1900-1922	
Auguste	DROUOT	1923-1930	
Gaston	ANDRE	1931-1946	
1950			
Pierre	TRITZ	1947-1971	
Gilbert	MONCIEU	1971-1977	
Marcel	NOCUS	1977-1984	
Michel	MONCIEU	1984-1989	
Jean-Pierre	POINSARD	1989-1999	
1999			
Patrick	POTTS	1999- -----	

M... comme... Moulins...

Divers documents, dont un rapport détaillé des services hydrauliques, subdivision de Toul, daté du 3 avril 1917, font état de la présence de trois moulins sur la commune. Sous ce vocable sont désignées trois roues à aubes utilisant la force motrice de l'eau pour actionner des mécanismes variés : deux scieries et une meunerie. En l'occurrence, l'eau du ruisseau Sainte Anne est déviée pour la circonstance en 1865.

1865- construction de deux aqueducs sur le canal des moulins des sieurs Martin et Mamelle.

Rapport de l'agent voyer cantonal de Toul

Par délibération ci jointe du 7 août 1864, le conseil municipal de Sexey-Aux-Forges demande que les sieurs Martin Joseph et Mamelle Barthelemy propriétaire des deux moulins de cette commune soit mis en demeure de construire deux aqueducs l'un sur le chemin vicinal de Bicqueley le second dans la grande rue du village au passage du canal de dérivation qui alimente ces usines.

Conformément à l'article 371 du règlement général du 21 septembre 1854 si un chemin vicinal est traversé par un canal de moulin ou d'usines creusé de main d'homme ou par un courant dévié par des travaux artificiels, les ponts à établir ou à réparer sont à la charge du propriétaire de l'usine ou

de l'auteur des travaux, il ne s'agit donc pour que cet article soit applicable au cas particulier que de démontrer que le canal qui traverse le chemin vicinal de Bicqueley et la grande rue du village est un courant dévié par main d'homme.

Nancy le 11 février 1865

L'agent voyer en chef

En témoigne aujourd'hui le canal de dérivation du ruisseau Sainte Anne, survivance de l'aménagement d'alors. Ce canal prend corps par une conduite forcée sous la route des Gimeys, pour longer ensuite la rue du château vers le lavoir à la sortie duquel il passe sous la rue de la République pour descendre derrière les habitations de la rue de la Moselle avant de rejoindre son ruisseau d'origine, peu avant le pont du Renaud.

Régi par convention, ce droit de fil d'eau accordé aux propriétaires des moulins leur donnait également la charge d'entretien du canal.



M ... comme Monuments aux Morts...

A l'issue du conflit de 14/18 qui tua un million quatre cent mille soldats français, chaque commune du territoire national eut à déplorer nombre de victimes. Une campagne nationale fut lancée pour soutenir un vaste mouvement de mémoire collective. Dans la continuité de l'inhumation du soldat inconnu sous l'arc de triomphe, la plupart des communes érigèrent un monument en mémoire des victimes de la première guerre mondiale de 1914/1918. Sous des formes diverses, obélisque, pyramide, statue d'un poilu, coq gaulois en bronze, groupe statuaire, allégorie de la victoire, 22 824 monuments aux morts virent le jour dans les années 1920.

Dans tout le pays, chaque ville, chaque village grava dans le marbre la liste de ses « Morts pour la France ».

1920 –Construction du Monument aux morts

Extrait du procès-verbal

Délibéré du conseil municipal du 23 septembre 1920

L'an mil neuf cent vingt le 23 novembre

Le conseil municipal de la commune de Sexey–Aux–Forges étant assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Mr Loué Auguste adjoint étant présents : Mrs André, Convard, Crunchant, Louviot , L' Huillier, Toussaint, Moncieu, Drouot , Dusseaux, . Absents : Mrs Caye, Maire, malade, Vermion.

Mr le président a ouvert la séance.

Le conseil décide d'adopter la pose d'un monument de 4.700 francs, quatre mille sept cents francs, en pierre de Savonnière, avec inscriptions en relief en supplément à l'honneur des soldats morts pour la France, le monument sera érigé sur la place de l'Eglise.

Suivants les signatures pour extrait conforme.

Le Maire : Auguste Caye

Devis du monument commémoratif à ériger à Sexey aux Forges

Sculpture marbrerie Jules Larcher - 10 rue du docteur Denis à TOUL

Exécution en pierre de Savonnière de la pyramide avec grenade

Socles et bornes

Chaîne en fonte bronzée

Chargement transport des terres

Pose du monument

Terrassement et enlèvement des terres

Béton et maçonnerie des fondations

Marbres blancs polis pour inscription

Lettres en relief sur marbre sur fond sablé

Pour la somme de 4.700 francs.

Fait à Toul le 2 décembre 1920 - Jules Larcher



1923 - Inauguration du monument aux morts

A Sexey-aux-Forges, le monument fut inauguré en 1923.

Chaque année, la commémoration des armistices du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 y regroupe la population autour des élus et des représentants des corps constitués.

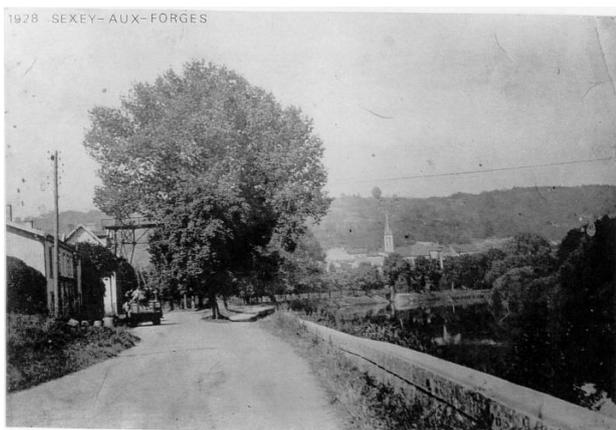
M... comme Marronniers...

Marronniers... la place des Marronniers... Elle doit son nom à la présence des grands marronniers s'épanouissant à proximité, là, en bordure de la route, comme de coutume au siècle dernier, le long de nombreuses départementales.

A la fin de chaque automne, ces arbres majestueux laissaient tomber une myriade de gros marrons, bien ronds, bien luisants au sortir de leur bogue encore verte éclatée au sol. Des marrons pour le bonheur des enfants qui s'en gonflaient les poches pour une collection de circonstance.

Des marrons exigeant la vigilance des automobilistes contraints de rouler dans une purée de plus en plus consistante au fil de leurs passages successifs.

Une expertise estimant ces arbres vieux et de santé précaire, souligna le risque de les voir tomber sur la chaussée. Ce qui motiva la décision du conseil municipal de les abattre au printemps 2008. La place des Marronniers se retrouve ainsi privée de la raison d'être de son nom... sauf à le conserver en mémoire de l'évolution du village... au même titre que « rue des Etangs », « rue de la Mine » ou « Chemin du Haut-Fourneau ».



Les marronniers en 1928 – (Le câble du transporteur aérien apparaît en arrière-plan)



2008 : Abattage des marronniers

M... comme Mines...

Mines de fer : exploitées dès les temps protohistoriques, les mines de fer étaient très dispersées à l'origine. Citons celles de Chaligny (XII^{ème} s.), de Sexey -Aux -Forges (XV^{ème} s.) et Frouard (XVI^{ème} s.) dans la Haye ; celle de Briey (XIV^{ème} s.) dans le bassin du même nom et celle de Chenevières dans le bassin de Longwy (XVI^{ème} s.). A la veille de la révolution, le minerai était traité dans des fours à bois appartenant à des particuliers. Plus tard, sous l'Empire, le travail du fer ne s'exécutait que d'une façon artisanale dans quelques localités du département de la Meurthe : Abreschwiller, Cirey-sur-Vezouze, Saint-Maurice- Aux- Forges, Sexey -Aux -Forges, etc....

La loi du 21 avril 1810 distingua les mines dont l'exploitation nécessitait des travaux souterrains et les minières exploitables à ciel ouvert. Les recherches pouvaient être faites par les propriétaires des terrains eux-mêmes ou avec leur autorisation. Pour exploiter les mines, il fallait obtenir une concession. En ce qui concerne les minières, il suffisait d'une simple déclaration faite au préfet.

Deux concessions concernent directement Sexey-aux-Forges : la mine Ste Anne, et la mine du Bois du Four.

L'inventaire général de la Région Grand Est nous donne nombre d'éléments sur la mine Ste Anne.

<https://inventaire.grandest.fr/gertrude-diffusion/>

Dossier d'étude réalisé par Pascal Thiebaut chercheur à l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Grand Est

D'une superficie originelle de 268 ha, la concession ferrifère de Sexey-aux-Forges est instituée le 3.01.1875 au profit de la Compagnie des Forges de Champagne. Elle fait suite à plusieurs sondages effectués sur le versant dominant la rive gauche de la Moselle, au Nord-Ouest de Pont-Saint-Vincent, dès la fin des années 1850 et aux importantes campagnes de recherches réalisées entre 1869 (?) et 1872 par l'ingénieur Alfred Braconnier (1839-1908). Portée à 384 ha par décret présidentiel au 31.03.1900, la concession s'étend sous les territoires des communes de Sexey-aux-Forges et de Pont-Saint-Vincent ; elle est réunie, le 31.05.1900, aux concessions voisines (mais non limitrophes à cette dernière) de Saint-Jean et de Sainte-Barbe, propriétés de la Compagnie des Forges de Champagne (absorbée en 1912 par la S.A. des Acières de Micheville alors en voie de constitution).

Les premiers sondages de reconnaissance, préluant à une future exploitation de la mine de Sexey-dite mine Sainte-Anne-interviennent seulement entre 1902 et 1905 ; ils comportent l'établissement de puits et de galerie(s) de recherche dont les résultats offrent des conditions d'exploitation jugées prometteuses. L'importance des capitaux nécessaires à son exploitation induit la création, en 1906, de la "S.A. des Mines de Sexey " (capital : 1.500.000 fr ; siège social à Pont-Saint- Vincent) ayant pour objet l'exploitation des concessions de Sexey, Sainte-Barbe et Saint-Jean. Outre la Compagnie des Forges de Champagne, la nouvelle société comporte des participations des Forges de Vireux-Molhain (08), de l'Espérance à Louvroil (59) et de la S.A. d'Ougrée-Marihaye (Belgique). Les derniers travaux préparatoires à la mise en exploitation de la mine Sainte-Anne interviennent entre 1908 et octobre 1909, ils comportent vraisemblablement l'édification des bâtiments encore visible sur le carreau et l'établissement, d'une voie ferrée à gabarit réduit, entre le carreau et un port, pour l'expédition du minerai, sur le canal latéral à la Moselle. Un accumulateur à minerai est édifié sur un embranchement particulier (voie 2) de la ligne Toul - Pont-Saint-Vincent, sur le territoire de la commune de Maron ; situé à près de 3000 m du carreau de la mine, il était relié à ce dernier par un transporteur aérien (disparu) par câble (s) sur pylônes métalliques. Interrompue pendant la Première Guerre Mondiale, l'extraction du minerai reprend seulement en 1923. Suspendue en 1931, l'activité de la mine cesse définitivement le 1.03.1932. ; due probablement à l'arrêt des derniers hauts fourneaux de Saint-Dizier (usine de Marnaval), alors propriété de la S.A. des Acières de Micheville. Une cité ouvrière, dite "cité Sainte-Anne", comportant un château d'eau, est édifiée dans le courant du 1er quart 20e siècle (probablement entre 1910 et 1925). Productions annuelles : 1910 (56520 T.), 1911 (82014 T.), 1912 (85.092 T.), 1913 (89868 T.). Personnel : 40 mineurs en 1910, 3 en 1932 (pour l'entretien des installations).



1920 : Les ouvriers mineurs de la mine Sainte Anne

N... comme Nivéoles...

Vers la fin de l'hiver, du côté de la Deuille, fleurissent les nivéoles. On rencontre six espèces de nivéoles en France, dont quatre en France continentale : la plus commune est la nivéole de printemps (*Leucojum vernum*) que l'on observe en fleur dès la mi-février. Elle ressemble étrangement au perce-neige et n'existe que dans la partie Nord et Est du territoire français.

Son nom usuel de nivéole vient du latin *niveus*, « neige », en référence à la floraison précoce de la fleur, parfois lorsque la neige est encore présente.

Leur fleurissement coïncidant fréquemment avec l'activité bouillonnante de la Deuille, aller voir les nivéoles motive une agréable randonnée pour nombre d'habitants de Sexey... et de bien au-delà.

Avec toutefois une mise en garde :

La cueillette de la nivéole de printemps est totalement interdite sur le département de Meurthe et Moselle. « Cette espèce pousse dans les vallons froids et humides et fait l'objet d'une protection intégrale », précise Jean-Charles Raynaud, technicien forestier de l'ONF.



O... comme Orchidées...

Il existe plus de 150 espèces d'orchidées en France et plus précisément 47 espèces en Lorraine dont 42 en Lorraine calcaire.

Parmi ces dernières, 14 sont protégées à l'échelle de la Lorraine.

L'interdiction de cueillir en tout temps et sur tout le territoire concerne toutes les orchidées du genre Ophrys.

Sur le plateau de Sexey, plusieurs espèces sont présentes et sont totalement protégées.

Ce qui justifie le fauchage tardif de cette pelouse calcaire. Fauchage tardif laissant au cycle naturel de la floraison/reproduction le temps d'aller à son terme.





La renouée du Japon

La **renouée du Japon** (*Reynoutria japonica* ou *Fallopia japonica*) est une plante invasive originaire d'Asie de l'Est, qui pose des problèmes écologiques importants dans de nombreuses régions, y compris en Lorraine. Elle est particulièrement connue pour sa capacité à se propager rapidement et à perturber les écosystèmes locaux.

- **Elle entre en compétition avec les espèces locales** en poussant très rapidement et formant des colonies denses, qui excluent les plantes indigènes et réduisent la biodiversité.



- **Elle contribue à l'érosion des sols** car ses rhizomes peuvent pénétrer profondément dans le sol, ce qui peut entraîner l'érosion des berges des rivières et des talus où elle se plaît particulièrement comme sur les berges de la Moselle à Sexey.

- Elle peut aussi **endommager les infrastructures** comme les routes et les bâtiments en poussant à travers le béton et l'asphalte. Les coûts de gestion et de contrôle sont également élevés.

C'est pourquoi diverses méthodes ont été développées pour lutter contre la renouée du Japon :

- **Méthodes mécaniques** : Arrachage manuel ou utilisation de machines pour déraciner les plantes. Cette méthode doit être répétée plusieurs fois pour être efficace.

- **Méthodes chimiques** : Application d'herbicides, bien que cela puisse avoir des effets négatifs sur l'environnement et nécessite souvent plusieurs traitements.

- **Méthodes biologiques** : Introduction d'insectes ou de champignons spécifiques pour contrôler la population de renouée du Japon. Ces méthodes sont encore à l'étude pour garantir leur sécurité et leur efficacité.

- **Méthodes de confinement** : Utilisation de bâches pour étouffer les plantes et empêcher leur croissance.

Dans l'est de la France, plusieurs initiatives locales ont été mises en place pour lutter contre cette plante invasive. Par exemple, certaines collectivités locales organisent des campagnes d'arrachage volontaire, des projets de sensibilisation et de formation pour les gestionnaires de terrains, ainsi que des programmes de recherche pour trouver des méthodes de lutte plus efficaces. La sensibilisation du public est donc cruciale pour prévenir la propagation de la renouée du Japon. Il est important de ne pas planter cette espèce et de signaler sa présence aux autorités locales pour une intervention rapide.



Cependant, la renouée du Japon possède également des **bienfaits potentiels**, notamment dans le domaine de la santé, grâce à ses propriétés

La renouée du Japon est une source riche en **resvératrol**, un composé antioxydant également présent dans le raisin et le vin rouge. Le resvératrol est connu pour ses propriétés anti-inflammatoires et protectrices du cœur : la renouée du Japon peut ainsi aider à réduire le risque de maladies cardiovasculaires en améliorant la fonction endothéliale, en réduisant l'inflammation et en abaissant le taux de cholestérol. Il peut également jouer un rôle dans la régulation du métabolisme des lipides et aider à la perte de poids en augmentant la sensibilité à l'insuline et en réduisant l'inflammation liée à l'obésité.

Le resvératrol a également été étudié pour ses effets

- protecteurs sur le cerveau : il peut aider à prévenir les maladies neurodégénératives telles que la maladie d'Alzheimer et à améliorer la mémoire et la fonction cognitive.
- antimicrobiens : Les extraits de renouée du Japon montrent une activité contre divers microorganismes, incluant certaines bactéries et champignons. Cela peut être bénéfique pour lutter contre les infections.
- anticancéreux et stimulant du système immunitaire : Des études ont montré que le resvératrol et d'autres composés présents dans la renouée du Japon peuvent inhiber la croissance de cellules cancéreuses et induire l'apoptose (mort cellulaire programmée) dans divers types de cancer. Les propriétés anti-inflammatoires et antioxydantes de la renouée du Japon peuvent également aider à renforcer le système immunitaire et à protéger l'organisme contre les maladies.

Enfin, le resvératrol contribue à prévenir les dommages causés par les radicaux libres et à réduire les signes du vieillissement.

Malgré toutes **ces propriétés bénéfiques**, il est important de noter que l'utilisation de la renouée du Japon doit être contrôlée, surtout en raison de son potentiel envahissant. Dans le cadre de la santé, il est toujours recommandé de consulter un professionnel avant de commencer tout nouveau traitement à base de plantes.

Hélène Dumond



COIN JEUX ET REMUE-MÉNINGES

ENIGMES PHOTOGRAPHIQUES

Un petit circuit dans votre village pour y localiser ces prises de vues.

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Voici la nouvelle grille suivie de ses définitions. Faites chauffer les méninges !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20			
1																						1	
2																							2
3																							3
4																							4
5																							5
6																							6
7																							7
8																							8
9																							9
10																							10
11																							11
12																							12
13																							13
14																							14
15																							15
16																							16
17																							17
18																							18
19																							19
20																							20
21																							21
22																							22
23																							23
24																							24
25																							25
26																							26
27																							27
28																							28
29																							29
30																							30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20			

Horizontalement : **1)** Discourir – Manière d’être. **2)** Poissons serpentiformes d’Amérique du Sud – Truculente comédienne française. **3)** Durée – Architecte volant – Malpropre. **4)** Elaphe – Socle – Contrefacteur. **5)** Chicorée – Presse cylindrique – Palpe. **6)** Flamme d’envolé – Une des maîtresses de Zeus – Honorer. **7)** Etalon – Course – Compliquée – S’occupe des trous du haut. **8)** Trucs – Filet ! – Affermit. **9)** Bière – Agencement – Vandale conséquent. **10)** Soutiens – Un – Fabricant d’armes allemand – Théâtre lyrique nippon. **11)** Déjà occupé – Britannique. **12)** Apport – Contraire – Etat. **13)** Préposition – « C’est toujours sur les pauvres gens que tu t’acharnes obstinément » – Gelé – Raille. **14)** Voie d’eau – Usité – Bois noirs. **15)** Touche Bâle – Tabarnac d’original, là – Extraordinaires – Fut transformée en génisse. **16)** Sous l’argent – Possessif – Combat – Finissant. **17)** Arrose Figeac – Emetteur de lumière – Marié – Perçu. **18)** Courbe – Charpentée – Capitale scandinave – Simple. **19)** Mèche – Solide à 20 faces – Alliage fer-nickel. **20)** Réponse de l’administration – Support pour grimper – Emergent. **21)** Orées – Direction – Oie, cygne, canard.... **22)** Equidés – Sape – Fleuve allemand – Convoitise. **23)** Tumulus – Elévation – Bataille marocaine – Pronom. **24)** Perroquet – En tant que – Au reflet coloré – Abandonne. **25)** Intégrées – Du rouge pour les bobos – Le dormeur d’Arthur y dort encore – Possédé. **26)** Chance – Lamelle vibrante – Assécher. **27)** Ethanoate – Fleuve balte – Connue pour ses têtes africaines en terre cuite. **28)** Aventures rocambolesques de Scarron (XVII) – « Façon puzzle ». **29)** Dans – Ostie d’caribou, là – Quand on les perd, c’est imminent – Fourni. **30)** Jardin mythologique – Péninsule adriatique – Cocote.

Verticalement : **1)** Villey le sec – Parvenir à ses fins. **2)** Reconstitué – Madrague – Effort – Suit le paléocène. **3)** Raide dingue – 200 mg – Apparu – Négligence. **4)** Nickel ! – Kopeck – Compositeur autrichien – Genre de luth – Anneau. **5)** Tueur de biodiversité – Notre tout, notre toit – Constitue les rayons de la ruche – Indiens de l’Ontario – Ainsi soit-il. **6)** Le plus petit de nos oiseaux – Grosse toile – Zéro – Appendice animal ou végétal – Incarnation du mal. **7)** Crochet – 5^{ème} ville anglaise – C’est déjà ça – Dégauchisseuse – Absolument pas. **8)** Fine bande – Pronom – Artère principale – Entrée – Au cas où – Aride – Démonstratif. **10)** 10 sur 10 – Enlève – Juge administratif suprême – Bien fait pour toi ! – Affluent du Mississippi. **11)** Peintre spécialisé – Rogne – Ville camerounaise – Rangement – Réfutai. **12)** Pas souple à la palpation – Possessif – Plus fort – Vu – Dégage ! – Outrancièrement injuste. **13)** Problème – Premier évêque de Crète – Arbre de Judée – Fête – Indigent. **14)** Exquises – Amant de Galatée – Harassée – Cœur. **15)** Stupéfié – Langue de belle-mère – Fil – Entraîn – Allez ! **16)** Période – Derrière – Vieux jumeau – Rivière de l’Aveyron – Tore. **17)** Cordage – Se lève – Schnell ! – Solution – Champ. **18)** Alternativement – Louche – Chronologiste – Charmant. **19)** Poteau – Miche de farce – Antiseptique alcoolique – Flambé. **20)** Risquer – Farce satirique – Réfléchies.

KL et JJZ

Et voici la solution des mots croisés du Bélier de janvier 2024.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
1	F	A	I	R	E	L	E	S	C	E	N	T	C	O	U	P	S		D	E	1
2	E	C	R	A	B	O	U	I	L	L	E		A	C	R	E		I	O	N	2
3	T	A	R	T	R	E		M	A	O	R	I	S		E	R	A	S	M	E	3
4	I	R	E		E	S	C	A	R	G	O	T		E	T	I	R	E		E	4
5	C	I	E	L		S	A		T	E	N	I	R	L	E	C	O	U	P		5
6	H	E	L	I	X		L	I	E	D		N	A	V	R	A	N	T	E	S	6
7	E	N		T	E	T	O	N		E	B	E	N	I	E	R			R	A	7
8	U		P	E	R	E		C	O	L	O	R	I	S		D	A	L	O	U	8
9	R	E	H	A	U	S	S	E		A		A	M	P	L	E	M	E	N	T	9
10		M	O	U	S		T	R	U	F	F	I	E	R	E		A	I	N	E	10
11	A	U	L	X		B	A	T	T	O	I	R		E	T	O	N	N	E	R	11
12	P	L	I		L	O	R	I		L	E	E	D	S		I	D	E		A	12
13	L	E	O	B	E	N		T	A	I	N		E	L	I	T	E		V	U	13
14	A	S	T	I		S	A	U	V	E	T	A	G	E	S		S	T	O	P	14
15	I		E	N	N	E	A	D	E		E	G	A	Y	E	S		A	I	L	15
16	S	I		E	O	N		E	M	I	S	E	S		R	A	G	R	E	A	16
17	I	L	O	T		S	O		A	N		E	P	I	A	I	R	E		F	17
18	R	O	U	T	E		B	A	R	C	A		E	R	N	E	E		D	O	18
19		T	I	E	R	S		N	I	A	G	A	R	A		S	E	L	O	N	19
20	R	I	S		G	A	F	S	A		A	L	I	N	E		N	O	R	D	20
21	E	S	T	R	O	P	I	E		A	P	I		I	N	S	E	R	E		21
22	A	M	I		T	E	L		O	M	E	T	T	E	N	T		G	E	R	22
23	L	E	T	T	E		D	I	E	U		E	R	N	E		A	N	S	E	23
24	I		I	R	R	E	A	L	I	S	E		O	S	M	O	S	E		S	24
25	S	A		A	I	G	R	E	L	E	T	T	E		I	S	A	T	I	S	25
26	A	L	F	I	E	R	I		L	E	C	A	N	N	E	T		T	V	A	26
27	T	E	L	L		E	A	N	E	S		P	E	U		E	M	E	R	I	27
28	E	T	A	L	O	N	N	E	R		R	E	S	I	G	N	E		E	S	28
29	U		N	E	R	E	E		E	L	U	E		R	A	D	I	N		I	29
30	R	O	S	S	E	R		O	S	E	E		F	E	D	E	R	A	L	E	30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	



RECETTES

L'été est enfin arrivé ! Après près de 9 mois sous les nuages, on a désormais envie de fraîcheur, de couleurs ... Profitons sans concession du soleil et des saveurs que nous propose cette belle saison !

Salade grecque

Pour 4 personnes

- 2 poivrons (1 vert et 1 rouge)
- ½ concombre
- 2 tomates
- 150 gr de feta
- 50 gr d'olives noires
- 1 oignon rouge
- 1 citron
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 cuillère à café d'origan
- Sel et poivre

Persil plat pour la décoration



Découpez les tomates, le concombre et les poivrons en petits dés et mettez-les dans un saladier. Ajoutez la moitié de l'oignon émincé et mélangez le tout. Assaisonnez avec les cuillères d'huile d'olive, le jus du citron, origan, sel et poivre. Décorez avec le reste de l'oignon émincé, les olives et du persil plat.

Gratin de framboises

Pour 6 personnes

- 300 gr de framboises
- 1 cuillère à soupe de farine
- 100 gr de sucre semoule
- 60 gr de beurre tendre
- 100 gr d'amandes en poudre
- 1 cuillère à soupe de crème liquide entière
- 1 œuf entier + 1 jaune



Les framboises peuvent être remplacées par des abricots ou autres fruits de votre choix.

Battez au fouet le beurre, la poudre d'amandes, la farine et le sucre. Incorporez la crème liquide, l'œuf entier et le jaune, sans cesser de battre.

Allumez le grill du four. Étapez les framboises dans un plat à four pouvant les contenir en une seule couche. Nappez-les de la crème d'amandes et laissez gratiner quelques minutes sous le grill du four, pas trop près de la source de chaleur, jusqu'à obtention d'une légère coloration.

Servez aussitôt !

Bel été gourmand !

Amélie KOENIG

